

L'ECOLE DE MUSIQUE ET DANSE FAIT SA RENTREE

**PORTES
OUVERTES**

SAMEDI 07 SEPTEMBRE
De 14h00 à 16h30

Venez avec vos enfants, découvrir une discipline, essayer un instrument de votre choix, rencontrer les professeurs et vous renseigner sur toutes les activités de cet établissement d'enseignement artistique très complet et particulièrement dynamique.

Deux présentations de cours de danse classique : éveil à 14h30 et intermédiaire à 15h30

INSCRIPTION

REINSCRIPTION (Pour les élèves déjà inscrits en 2018-19)

➔ **A DISTANCE** : du **Mardi 03/09 après-midi** au **Vendredi 06/09 soir**

➤➤➤ Un courrier sera envoyé à chaque famille d'ici au 31/08 pour leur préciser les modalités et procédures d'inscription <<<

1^{ère} INSCRIPTION

-Un dossier d'inscription pourra être retiré (soit par email ou à l'accueil, soit téléchargeable sur www.ville-hagenau.fr/musique) à partir du **Samedi 07/09** dès 14h00.

-Ce dossier sera à **DEPOSER COMPLET**, le **lundi 09/09 et le mardi 10/09** (Aucun dossier ne sera accepté avant).

-Les inscriptions seront prises en compte dans la limite des places disponibles.

A noter que pour permettre à la direction de l'établissement de VALIDER l'inscription :

- Pour le piano : une audition préalable est fixée pour toutes les personnes concernées le mardi 10/09 entre 17h00 et 19h00.

- Pour les autres cours d'instruments : une rencontre préalable avec le professeur est **OBLIGATOIRE** lors des portes ouvertes.

➔ **CAS PARTICULIER :**

- 1^{ère} inscription en musique d'un nouveau membre d'une famille déjà inscrite en 2018-19,
- 1^{ère} inscription en musique d'un élève déjà inscrit en danse en 2018-19,
- Réinscription d'un élève ayant fréquenté l'établissement avant juillet 2018

Les modalités d'inscription sont les mêmes que pour un nouvel élève. Il faudra **impérativement cocher le cas particulier** sur la fiche d'inscription.

CHOIX DES HORAIRES POUR TOUS LES COURS INSTRUMENTAUX : du Jeudi 12 au Samedi 14 septembre

(Les horaires de R.d.V. avec les professeurs seront communiqués lors de la confirmation de l'inscription)

REPRISE DES COURS : (sauf pratique collective) : **Lundi 16 septembre**

REPRISE DES ORCHESTRES, ENSEMBLES ET ATELIERS : **Lundi 23 septembre** (sauf cas particulier)

RDV ATELIERS MUSIQUES ACTUELLES : **Lundi 23 septembre**

DEPARTEMENT "MUSIQUE"

Les horaires de cours sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en cas de nécessité

LES COURS COLLECTIFS :

JARDIN MUSICAL, EVEIL MUSICAL et INITIATION MUSICALE

- Jardin musical (enfants nés en 2016) :	Mercredi 10h45-11h30 ou Samedi 10h15-11h00
- Eveil musical 1 (enfants nés en 2015) :	Mercredi 10h00-10h45 ou Samedi 11h00-11h45
- Eveil musical 2 (enfants nés en 2014) :	Mercredi 11h30-12h30 ou Mercredi 13h30-14h30 ou Samedi 11h30-12h30
- Initiation musicale & découverte instrumentale (Enfants nés en 2013) :	Mercredi 8h45-10h00 ou Mercredi 14h30-15h45 ou Jeudi 17h00-18h15 ou Samedi 13h15-14h30

FORMATION MUSICALE pour les ENFANTS (La Formation Musicale est **obligatoire jusqu'en fin de 2^{ème} cycle**. Dans les **cours de F.M du 1er cycle (C1.A→C1.D)** sont inclus **30mn de chant-choral**)

- C1.A (1 ^{er} cycle - 1 ^{ère} année) :	Mardi 17h00-18h30 ou Mercredi 09h30-11h00 ou Mercredi 10h30-12h00 ou Jeudi 17h45-19h15 ou Samedi 14h00-15h30
- C1.B (1 ^{er} cycle - 2 ^{ème} année) :	Mardi 18h00-19h30 ou Mercredi 13h30-15h00 ou Mercredi 14h30-16h00 ou Mercredi 15h45-17h15 ou Samedi 08h45-10h15
- C1.C (1 ^{er} cycle - 3 ^{ème} année) :	Lundi 17h00-18h30 ou Mardi 17h00-18h30 ou Mercredi 10h00-11h30 ou Mercredi 16h30-18h00 ou Jeudi 17h00-18h30
- C1.D (1 ^{er} cycle - 4 ^{ème} année) :	Mercredi 13h15-14h45 ou Mercredi 14h15-15h45 ou Mercredi 17h30-19h00
- C2.A (2 ^{ème} cycle - 1 ^{ère} année) :	Lundi 17h00-18h30 ou Mercredi 13h00-14h30 ou Mercredi 16h30-18h00
- C2.B (2 ^{ème} cycle - 2 ^{ème} année) :	Mercredi 14h30-16h00 ou Jeudi 17h00-18h30
- C2.C (2 ^{ème} cycle - 3 ^{ème} année) :	Mardi 17h00-18h30 ou Mercredi 18h00-19h30 ou Jeudi 18h30-20h00
- C2.D (2 ^{ème} cycle - 4 ^{ème} année) :	Lundi 18h30-20h30
- C3 (module du 3 ^{ème} cycle permettant l'obtention du CEM/3 ^e cycle de formation à la pratique amateur) :	Mardi 18h30-20h00

FORMATION MUSICALE pour les ADOLESCENTS (tranche d'âge concernée : 11-17 ans c'est-à-dire les élèves à partir de la classe de 6^{ème})

- Cycle Ados 1 (1 ^{ère} année) :	Mercredi 15h45-16h45	- Cycle Ados 3 (3 ^{ème} année) :	Mercredi 17h45-19h00
- Cycle Ados 2 (2 ^{ème} année) :	Mercredi 16h45-17h45	- Cycle Ados 4 (4 ^{ème} année) :	Jeudi 18h30-19h45

⇒ **IMPORTANT** : Ce cours s'adresse aux élèves qui débutent des études musicales et instrumentales au sein de l'établissement entre 11 et 17 ans. Les élèves jusqu'à 10 ans (C.M.2) doivent s'inscrire en 1^{er} Cycle de F.M. Les élèves de plus de 18 ans doivent s'inscrire en F.M - Adultes (se renseigner lors des inscriptions).

FORMATION MUSICALE pour les ADULTES

- Cycle Adultes 1 (1 ^{ère} année) :	Jeudi 19h45-20h45	- Cycle Adultes 3 (3 ^{ème} année) :	Mardi 18h30-19h30
- Cycle Adultes 2 (2 ^{ème} année) :	Lundi 18h30-19h30	- Cycle Adultes 4 (4 ^{ème} année) :	Mercredi 19h00-20h00

⇒ **IMPORTANT** : ce cours n'est pas obligatoire mais peut être rendu **nécessaire** si le niveau de connaissance des "bases de la musique" est à perfectionner (décision selon l'appréciation du professeur d'instrument). Il est donc vivement conseillé de s'y inscrire. Ce cours est par ailleurs compris dans le tarif d'écolage de l'instrument.

LES MUSIQUES ACTUELLES :

Les musiques actuelles sont enseignées principalement en ateliers ou cours de groupes, sous forme de répétitions encadrées. Un cursus complet de formation ou de spécialisation est dorénavant proposé prenant en compte l'intégralité des modules nécessaires pour une bonne progression des musiciens (cours instrumental, culture musicale, différentes disciplines complémentaires, etc...). A noter l'accueil et l'inscription de **groupes déjà constitués** qui veulent être encadrés sur une période déterminée. Dans ce cas, le répertoire et les cours sont orientés sur les besoins du groupe, avec des objectifs définis au départ avec les musiciens.

- Formation Musicale (FM) "musikzaks"
- Culture Musicale "musikzaks"
- Ateliers de pratique collective "rock & pop"
- Atelier-jazz

Les horaires des cours seront définis en fonction de la constitution des groupes.

- Autres disciplines ou modules de formation (Musique Assistée par Ordinateur, technique de scène, métiers d'artistes, se mettre en scène, instrument complémentaire, etc....) : nous contacter pour plus de renseignement.

Plus d'informations dans la brochure détaillée disponible sur demande ou par internet : www.ville-haguenauf.fr/musique

LES COURS D'INSTRUMENTS :

L'enseignement de l'instrument se fait individuellement avec le professeur. Un cursus pédagogique par cycle permet à l'élève de progresser à son rythme tout en étant récompensé en fin de chaque cycle d'études. Par ailleurs, l'établissement loue des instruments à vents et des instruments à cordes.

Durée des cours individuels : **30mn** (cycle d'initiation, 1e cycle, 2e cycle non-diplômant et adultes), **45mn** (2e cycle diplômant, 3e cycle non-diplômant), **60mn** (3e cycle diplômant)

INSTRUMENTS ET JOURS DE COURS :

Flûte traversière (Mardi au Jeudi)
Flûte à bec (Lundi et Vendredi)
Hautbois (Mercredi après-midi)
Clarinette (Mardi, Vendredi et Samedi)
Basson (Vendredi)
Saxophone (Mardi à Jeudi)
Trompette (Mercredi à Vendredi)
Cor (Lundi à Jeudi et Samedi matin)
Trombone (Mardi, Vendredi et Samedi)
Tuba (Lundi)
Violon (Mardi au Vendredi)
Alto (Jeudi et Vendredi)
Violoncelle (Lundi, Jeudi à samedi)

Contrebasse à cordes (Lundi)
Harpe (Samedi)
Piano classique (Mardi à Vendredi)
Piano jazz (Mardi à Vendredi)
Accordéon classique et de concert (Lundi et Vendredi)
Guitare acoustique (Lundi au Jeudi)
Guitare électrique (Lundi, Mardi et Mercredi)
Guitare basse (Lundi)
Mandoline (Lundi)
Batterie et percussions (Lundi, Mercredi au Vendredi)
Chant (Lundi à Samedi)

LE PARCOURS INDIVIDUALISE :

Ce cours s'adresse aux élèves intéressés par l'apprentissage d'un instrument pour lequel un choix définitif n'est pas encore arrêté. Pendant quelques semaines, les enfants peuvent ainsi découvrir un certain nombre d'instruments, avant de s'orienter de façon définitive et en toute connaissance de cause vers l'instrument de leur choix. (Se renseigner lors des inscriptions).

LA PRATIQUE COLLECTIVE :

Tous les élèves intègrent **dès la 2^e année d'instruments** un ensemble ou un orchestre outre son cours d'instrument et de formation musicale. Par ailleurs une importante programmation musicale permet à chacun de participer régulièrement aux nombreux concerts et auditions. Sachez que l'établissement coopère étroitement avec les autres associations musicales haguenviennes et pour développer plus efficacement les pratiques collectives et ainsi renforcer le formidable dynamisme culturel au sein de la Ville.

IMPORTANT : **Toute personne extérieure à l'établissement** (enfant, adolescent ou adulte...) **peut intégrer une chorale, un orchestre ou atelier de son choix**. Il n'est donc pas obligatoire d'être un élève inscrit en classe d'instrument pour jouer, chanter ou pratiquer dans un des nombreux ensembles.

LES ORCHESTRES & ENSEMBLES :

Orchestre symphonique (3^e cycle & adultes confirmés)
Orchestre d'harmonie (3^e cycle & adultes confirmés)
Ensemble à cordes "poussin" (1^{er} cycle)
Ensemble à cordes "junior" (2^{ème} cycle)
Ensemble à vents "poussin" (1^{er} cycle)
Ensemble à vents "junior" (2^{ème} cycle)
Ensemble instrumental "adultes"
Ensemble à vents "inter collège"
Ensemble à cordes "inter collège"
Ensemble Vocal "Adultes "

Vendredi de 19h00 à 21h00
Vendredi de 20h00 à 22h00
Mercredi de 16h15 à 17h00
Mercredi de 17h00 à 18h00
Mercredi de 18h15 à 19h15
Jeudi de 18h15 à 19h30
Lundi de 19h30 à 20h30
Samedi de 10h15 à 11h30
Vendredi de 17h00 à 18h15
Jeudi de 20h15 à 22h00

Pour tous les autres ensembles instrumentaux :

Se renseigner directement auprès des professeurs

DEPARTEMENT "DANSE"

Ce département propose un enseignement chorégraphique classique et contemporain (jusqu'au 3ème cycle) avec 2 cours par semaine à partir du 1^{er} cycle.

IMPORTANT : L'admission en cours est strictement réglementée ! En effet, conformément au décret N°92-193 du 27/02/92 (article 5-6), il est **OBLIGATOIRE** que votre enfant présente un **CERTIFICAT MEDICAL** qui précisera qu'aucune contre-indication n'existe pour suivre l'enseignement de la danse. Aussi, ce certificat devra être remis au professeur au plus tard le premier jour de cours, faute de quoi sa présence lui sera refusée.

Les horaires de cours sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en cas de nécessité.

- Eveil à la danse (4 ½ à 6 ans)	Lundi 16h45-17h30 ou Vendredi 16h45-17h30 (nés avant le 01-03-2015)
- Initial 1	Mercredi 10h30-11h15 ou Samedi 10h00-10h45 (enfants inscrits au CP)
- Initial 2	Mercredi 09h30-10h30 ou Samedi 09h00-10h00
- 1^e Cycle (1 ^e phase)	Mardi 17h00-18h00 et Jeudi 17h00-18h00
- 1^e Cycle (2 ^e phase)	Mardi 18h00-19h00 et Jeudi 18h00-19h00
- 1^e Cycle (3 ^e phase)	Lundi 17h30-18h45 et Mercredi 15h45-17h00
- 1^e Cycle (4 ^e phase)	Mercredi 17h00-18h15 et Vendredi 17h30-18h45
- 2^e Cycle (1 ^e phase)	Mercredi 13h45-15h15 et Vendredi 18h45-20h15
- 2^e Cycle (2 ^e et 3 ^e phases)	Lundi 18h45-20h15 et Mercredi 18h15-19h45
- 3^e Cycle (toutes phases)	Mardi 19h00-20h30 et Jeudi 19h00-20h30
- Cours de pointes (2 ^e Cycle 1 ^e phase)	Mercredi 15h15-15h45
- Cours de pointes (2 ^e & 3 ^e Cycles)	Samedi 14h00-15h00
- Danse classique ADULTES (niveau avancé)	Samedi 10h45-12h15
- Danse Contemporaine (adolescents & adultes)	Samedi 13h00-14h00

TARIF DES DROITS D'ECOLAGE 2019-2020

Tout dossier incomplet ou sans règlement des 50 euros/personne ne sera pas enregistré et l'inscription annulée.

1/ MODALITES DE REGLEMENT DU DROIT D'INSCRIPTION DE 50 € PAR ELEVE

- **Nouveaux élèves** : Le règlement est à joindre obligatoirement au dossier d'inscription par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC.
- **Anciens élèves** : Le règlement s'effectuera impérativement entre le **lundi 16/09/2019** et le **vendredi 27/09/2019** aux heures d'ouverture du secrétariat. (par carte bancaire ou espèces ou chèque à l'ordre du "TRESOR PUBLIC")

Public concerné	Cursus d'enseignement	Tarif 2019/2020
Adultes	Formation musicale "adulte" seule	259,00 €
	Formation instrumentale (y compris formation musicale et pratique collective)	760,00 €
	Formation instrumentale (y compris formation musicale) en lien avec une pratique collective régulière au sein d'un orchestre de Haguenau ou pratiquant un instrument rare (alto, contrebasse, hautbois, basson, cor, cuivres graves, accordéon et mandoline) dans une formation orchestrale.	487,00 €
	Danse "adulte"	340,00 €
Enfants et Etudiants	Eveil musical (3-6 ans)	180,00 €
	Initiation musicale et découverte instrumentale (6-7 ans) ou Formation musicale seule	259,00 €
	Formation instrumentale (y compris formation musicale et pratique collective)	487,00 €
	Formation instrumentale ou vocale (y compris formation musicale) en lien avec une pratique collective régulière au sein d'un orchestre de Haguenau ou de la MSP	340,00 €
	Eveil à la danse (4½ à 6 ans) et Initial 1	180,00 €
	Danse (du cycle initial 2 au 3 ^e cycle)	259,00 €

2/ REDUCTIONS et AUTRES INFORMATIONS

Dans le cas particulier d'un élève autorisé par le Directeur à s'inscrire dans **deux disciplines instrumentales différentes**, un montant supplémentaire qui équivaut à 60% du tarif « formation instrumentale » (enfant ou adulte) sera facturé en complément du 1^e instrument.

Les élèves domiciliés à Haguenau se voient appliquer une réduction de 5% sur les tarifs d'écolage en vigueur.

Le tarif réduit proposé aux élèves fréquentant assidûment les orchestres municipaux et la MSP est appliqué sur la base d'un **taux de présence minimum de 80%** et ne concerne que la discipline instrumentale ou vocale pratiquée au sein de ces différentes formations. Un suivi mensuel des présences est mis en place afin de pouvoir justifier de cette réduction.

Les élèves (enfants et étudiants) domiciliés à **Haguenau** peuvent bénéficier d'une **réduction indexée sur le quotient familial** pouvant aller jusqu'à 30% de l'écolage annuel (solde). Pour bénéficier de ce tarif modulé, il y a lieu de faire parvenir au secrétariat de l'E.M.M.D.H, avant le 30 septembre 2019, la photocopie de **l'avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018**, faute de quoi, le tarif plein sera appliqué.

L'écolage étant annuel, tout désistement en cours d'année doit être signalé par écrit à l'Ecole Municipale de Musique et Danse de Haguenau, faute de quoi l'écolage sera dû dans son intégralité. Tout trimestre commencé entraîne le paiement intégral d'un tiers de l'écolage.

Un versement de 50 € est payable à l'inscription. Le solde restant de l'écolage est divisé en trois tiers égaux facturés à la fin de chaque trimestre de l'année scolaire. Dans les cours instrumentaux, le coût de la formation musicale est inclus dans le tarif qui ne peut pas être réduit si celle-ci n'est pas suivie. Les orchestres et ensembles ou ateliers instrumentaux et vocaux peuvent être suivis par des personnes extérieures à l'établissement moyennant **le paiement du seul droit d'inscription de 50 €** prévu à cet effet.

En raison d'une convention passée entre la Ville de Haguenau et la Société des Editeurs de Musique (S.E.A.M) depuis le 16 mars 1999, visant à régulariser **l'usage des photocopies** dans l'enseignement musical au sein de l'établissement, il est demandé à tous les élèves qui suivent un enseignement musical collectif, **le paiement d'une redevance annuelle de 3 € pour l'année scolaire.** Celle-ci est facturée avec les droits d'écolage du **2^{ème} trimestre**. Toutes les classes instrumentales et de formation musicale (à l'exception de l'éveil musical) ainsi que la formation musicale "adultes" sont concernées par cette décision.